

## Hymne sénégalais

Pincez tous vos koras, frappez les balafons.  
Le lion a rugi.  
Le dompteur de la brousse  
D'un bond s'est élancé,  
Dissipant les ténèbres.  
Soleil sur nos terreurs, soleil sur notre espoir.  
Debout, frères, voici l'Afrique rassemblée

### *Refrain :*

Fibres de mon cœur vert.  
Épaule contre épaule, mes plus que frères,  
O Sénégalais, debout !  
Unissons la mer et les sources, unissons la  
steppe et la forêt !  
Salut Afrique mère, salut Afrique mère.

Sénégal toi le fils de l'écume du lion,  
Toi surgi de la nuit au galop des chevaux,  
Rend-nous, oh ! rends-nous l'honneur de nos  
ancêtres,  
Splendides comme ébène et forts comme le  
muscle  
Nous disons droits - l'épée n'a pas une bavure.

### *(Refrain)*

Sénégal, nous faisons nôtre ton grand dessein  
:  
Rassembler les poussins à l'abri des milans  
Pour en faire, de l'est à l'ouest, du nord au  
sud,  
Dressé, un même peuple, un peuple sans  
couture  
Mais un peuple tourné vers tous les vents du  
monde.

### *(Refrain)*

Sénégal, comme toi, comme tous nos héros,  
Nous serons durs sans haine et des deux bras  
ouverts.

## Hymne sénégalais

L'épée, nous la mettrons dans la paix du  
fourreau,  
Car le travail sera notre arme et la parole.  
Le Bantou est un frère, et l'Arabe et le Blanc.

*(Refrain)*

Mais que si l'ennemi incendie nos frontières  
Nous serons tous dressés et les armes au poing

:

Un peuple dans sa foi défiant tous les  
malheurs,  
Les jeunes et les vieux, les hommes et les  
femmes.  
La mort, oui! Nous disons la mort, mais pas la  
honte. *(Refrain)*

Cet hymne a été écrit par Léopold Sédar Senghor, ancien président du pays. Un hymne national est un chant patriotique, choisi pour l'usage officiel par le gouvernement, bien qu'il puisse aussi s'imposer par l'usage. La plupart des pays ont adopté un hymne national, qui peut coexister avec d'autres chants patriotiques.

Durant l'émergence des États nations au XIX<sup>e</sup> siècle et au XX<sup>e</sup> siècle, la plupart des nations adoptèrent un hymne une fois leur indépendance proclamée. L'hymne national peut être prévu dans la constitution, édicté par une loi votée par la législature, ou simplement par tradition. La majorité des hymnes nationaux sont à la fois des hymnes et des marches.